

## PREFECTURE DES BOUCHES-DU-RHONE

Direction départementale de l'agriculture et de la forêt des Bouches-du-Rhône

Service de la Forêt et de l'Eau Pôle Eau

154. Avenue de Hambourg B P. 247 13285 Marseille Cedex 08

Dossier suivi par : C. ORTTNER

Tél.: 04 91 76 73 13 Fax: 04 91 76 73 40

Ref.: CO 433

Fichier: CONSEIL GENERAL Gaudre des Barres (19/08/09)

**CONSEIL GENERAL 13** Hôtel du Département 52, Avenue de Saint Just 13256 MARSEILLE CEDEX 20 (A l'attention de Monsieur A. MASSOL)

Direction des Routes

Mél: christian.orttner@agriculture.gouv.fr

Objet: Réparation du pont sur le Gaudre des Barres Milieu aquatique concerné : le Gaudre des« Barres ».

Marseille le :

2 4 ADUT 2009

Monsieur,

En réponse au dossier relatif à l'affaire citée en objet, reçu dans mes services en date du 27 juillet 2009 et de la visite de terrain effectuée le 21 juillet 2009 sur le site de la commune de Maussane Les Alpilles, en présence de Messieurs MASSOL et CONTE représentants le Conseil Général des Bouches du Rhône, et de la Police de l'Eau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt des Bouches du Rhône représentée par Monsieur Christian ORTTNER, je vous informe que vous pouvez entreprendre les travaux envisagés sous réserve du respect de l'application de toutes les prescriptions mentionnées dans le dossier sus cité (RD 17, PR17+932 sur Gaudre des Barres).

Par ailleurs, durant l'exécution de ces travaux, aucun engin ne devra se situer à l'intérieur du lit mineur pour travailler et le service en charge de la police de l'eau de la Direction Départementale de l'Agriculture et de l'Eau ainsi que le service de l'ONEMA, seront préalablement tenus informés des dates de début et de fin de travaux et des diverses dates de réunions de chantier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

té Directeur Départemental par intérim-

Bernard POMMET